

Séance du 05 avril 2007

Nombre de membres titulaires en exercice : 24

Titulaires et suppléants présents : 15

Date de convocation : 28 mars 2007

votants : 15

L'an deux mille sept, le 5 avril à **dix neuf** heures, le conseil de la communauté de communes, régulièrement convoqué par son président, monsieur Bernard Marin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances au centre administratif d'Albens.

Etaient présents :

M. Bernard Marin, président, Mrs. Jacques Pernoud, Claude Giroud et Edmond Rosset, vice-présidents, Mmes et Mrs André Berthet, Jean François Braissand, Laurence Dagand, Yves Grange, Bernard Gras, Maurice Paget, Nicole Pellicioli, Patrick Pivot-Taffut, Marie Dolores Revil, délégués titulaires,

Mrs Fernand Bontron, Patrick Saracino, délégués suppléants avec voix délibératives,

Mr, Jean Pierre Germain, délégué suppléant sans voix délibérative.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Aucune observation n'étant faite sur le compte rendu de la dernière séance du conseil ; monsieur le président déclare le compte rendu de la réunion du 15 mars 2007 approuvé.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le président propose d'ajouter à l'ordre du jour de la présente séance les points suivant :

- approbation de l'estimatif du projet de la salle sportive
- convention avec les associations pour le versement des subventions

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte l'inscription de ces points à l'ordre du jour.

VOTE DU BUDGET GENERAL 2007

Après l'affectation de l'excédent de fonctionnement, 355 089,84 € constaté au compte administratif en clôture de l'exercice 2006 :

- 342 846,64 € en section d'investissement pour financer le déficit de cette section s'élevant à 118 876,64 € et financer une partie des projets votés pour 2007
- 12 243,20 € reporté en section de fonctionnement pour assurer l'équilibre de cette section

le conseil communautaire a voté le budget 2007 qui s'équilibre en ces termes :

section de fonctionnement : 2 753 500 €

section d'investissement : 3 306 950 €

Les principales opérations – partiellement budgétisées - sont la construction de la salle sportive en extension du gymnase et la ZAC du Sauvage pour l'accueil d'activités artisanales.

Ce budget intègre la totalité des compétences du SIVOM de l'Albanais dissous au 31 décembre 2006.

INTEGRATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU SIVOM DE L'ALBANAIS

Suite à la dissolution du SIVOM de l'Albanais, intervenue au 31 décembre 2006, les quatre collectivités qui le composaient, les communes de Grésy Sur Aix, St Offenge Dessus, St

Offenge Dessous et la communauté de communes du canton d'Albens se sont partagés l'Actif et le Passif de clôture.

Ainsi la communauté de communes intègre un excédent de fonctionnement de 144 561,41 € et un déficit d'investissement de 13 825,28 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'inscrire au compte R002, en recettes de fonctionnement du budget général 2007 de la communauté de communes, la somme de 144 561,41 € en complément du solde de l'excédent de fonctionnement reporté
- d'inscrire au compte D001, en dépenses d'investissement du budget général 2007, la somme de 13 835,28 € en complément du déficit d'investissement reporté.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Opération 12 : salle sportive

Opération 24 : ZAC "Le Sauvage"

Monsieur le président propose, pour permettre une meilleure lisibilité, d'inscrire sous la forme d'autorisations de programme et crédits de paiement, les opérations prévues au budget qui doivent être réalisées sur plusieurs exercices

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve :

- la réalisation de la salle sportive en extension du gymnase Carolle Montillet, opération 12 du budget et les écritures d'autorisation de programme et crédits de paiement correspondant.

AUTORISATION DE PROGRAMME	
Dépense cumulée prévisionnelle	2 390 000 €
CREDITS DE PAIEMENT	
Antérieurs au 01 / 01 / 2007	27 867 €
Inscrits au budget 2007	1 500 000 €
A inscrire au budget 2008	862 133 €

- la réalisation de la Z.A.C. "Le Sauvage" sur la commune de Mognard, opération 24 du budget, et les écritures d'autorisation de programme et crédits de paiement correspondant.

AUTORISATION DE PROGRAMME	
Dépense cumulée prévisionnelle	2 484 000 €
CREDITS DE PAIEMENT	
Antérieurs au 01 / 01 / 2007	60 500 €
Inscrits au budget 2007	1 350 000 €
A inscrire au budget 2008	1 073 500 €

VOTE DES TAUX DES 4 TAXES ADDITIONNELLES ET DE LA T.P. DE ZONE

Sur la proposition de la commission des finances il est accepté à l'unanimité :

- une augmentation 3,1 % sur le taux de chacune des quatre taxes additionnelles, nouveaux taux appliqués en 2007 :
 - Taxe d'habitation 1,3 % ; produit : 99 320 €
 - Taxe foncière bâti 2,89 % ; produit : 165 337 €

- Taxe foncière non bâti 6,44 % ; produit : 8 063 €

- Taxe professionnelle 1,93 % ; produit 138 284 €

- le taux de 14,62 % pour la Taxe Professionnelle de Zone ; produit : 26 638 €

Afin de ne pas provoquer un fort pourcentage d'augmentation des taux - très faibles - de la communauté de communes à l'occasion de la réalisation de l'extension du gymnase Carole Montillet, les communes apporteront un fonds de concours à la communauté de communes, à partir de 2008, pour assurer le remboursement des annuités de l'emprunt à contracter pour cette opération cantonale.

VOTE DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Après l'affectation de l'excédent de fonctionnement - 137 117,34 € constaté en clôture de l'exercice 2006 - en totalité à la section d'investissement qui fait apparaître un déficit de clôture de 287 828,34 €

le conseil communautaire a voté le budget 2007 qui s'équilibre en ces termes :

section de fonctionnement : 776 100 €

section d'investissement : 1 196 400 €

les principaux travaux qui seront réalisés au cours de cette année seront la continuation de l'assainissement du chef lieu de St Ours et le branchement des habitations du hameau de La Verdasse à Epersy sur le réseau de la C.A.L.B. en cours de construction.

VOTE DU BUDGET ANNEXE POUR LES BATIMENTS RELAIS

Après l'affectation de l'excédent de fonctionnement - 26 375,97 € constaté en clôture de l'exercice 2006 - en totalité à la section d'investissement qui fait apparaître un déficit de clôture de 75 279,79 €

Le conseil communautaire a voté le budget 2007 qui s'équilibre en ces termes :

Section de fonctionnement : 48 400 €

Section d'investissement : 98 780 €

Quand la vente du bâtiment industriel, situé à l'entrée du parc d'activité Entre 2 Lacs, se réalisera une décision modificatrice du budget sera proposée au conseil communautaire.

NETTOYAGE DU GYMNASE

Après une publicité dans le journal "Dauphiné Libéré" et l'envoi de cinq dossiers, trois offres ont été adressées à la Communauté de communes pour la prestation de nettoyage des locaux du gymnase d'Albens.

Monsieur le président déclare retenir l'offre de l'entreprise Tarency Nettoyage qui est la plus économiquement intéressante.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- approuver la passation d'un marché de prestation de services pour assurer, à partir du 2 mai 2007, le nettoyage des locaux du gymnase Carole Montillet à Albens

- approuver le choix de l'entreprise Tarency Nettoyage de La Biolle qui a fait l'offre la plus intéressante avec un prix forfaitaire de 35,88 € toutes taxes comprises par jour

- autoriser monsieur le président à signer le marché.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USEES

La station de traitement des eaux usées de La Biolle, dont la capacité de traitement est maintenant atteinte, ne sera pas remplacée. Les eaux usées à destination de cette station seront

conduites au réseau de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget pour être traitées par la station d'épuration d'Aix les Bains.

Monsieur le président donne lecture de la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget ayant pour objet de préciser les modalités techniques, administratives et financières de ce raccordement des deux réseaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- approuver les termes de la convention relative au raccordement du réseau d'eaux usées sur celui de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget pour le traitement dans la station d'épuration gérée par cette dernière
- autorise monsieur le président à signer cette convention.

RETROCESSION D'UN TERRAIN EXPROPRIÉ PAR ERREUR

Le conseil communautaire avait délibéré favorablement au cours de sa réunion du 18 janvier 2007 pour la rétrocession d'un terrain exproprié par erreur dans le cadre d'une procédure conduite pour l'acquisition des terrains du parc d'activité "Entre 2 Lacs" sur la commune d'Albens.

Monsieur le président ayant signé l'acte le présente au Conseil.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve

La signature par monsieur le président, le 29 mars 2007, en l'étude de maître Jean François Lefèbre, notaire à Moutiers en Savoie, de l'acte de vente permettant la rétrocession à la société DUWIC de la parcelle de terrain situé lieu dit La Chaudanne sur la commune d'Albens qui avait été intégrée par erreur dans l'ordonnance d'expropriation du 27 janvier 1999.

DESHERBAGE DES COLLECTIONS A LA BIBLIOTHEQUE

Chaque année la bibliothèque cantonale s'enrichit de nouveaux ouvrages et doit gérer son stock en éliminant les documents dont le mauvais état physique ne permet plus la mise à disposition du public et ceux dont le contenu est devenu obsolète. Cette opération dite de désherbage se réalise en une double procédure : d'abord le transfert du domaine public au domaine privé et ensuite l'aliénation du document qui peut soit être détruit soit être donné.

Monsieur le président propose que l'on autorise l'agent responsable de la bibliothèque à réaliser cette opération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- les ouvrages de la bibliothèque cantonale en mauvais état (ne pouvant plus être réparés) et ceux dont le contenu est devenu obsolète seront retirés et éliminés
- les ouvrages en surnombre et n'intéressant manifestement plus le public local seront retirés ; ils pourront être donnés à d'autres bibliothèques ou proposés à des associations de coopération avec d'autres pays. A défaut ils seront détruits.
- dans tous les cas l'élimination d'ouvrages devra faire l'objet d'un procès verbal mentionnant le nom de l'ouvrage, son numéro, sa destination (don ou destruction).

Dans le cas de destruction une filière de recyclage sera recherchée.

- Madame Brigitte Scamandro, agent du patrimoine, responsable de la bibliothèque cantonale, est chargée de la mise en œuvre des opérations de gestion mentionnées ci-dessus.

ZONE D'ACTIVITES ARTISANALES, Z.A.C. "LE SAUVAGE"

D.D.R. 2007

Monsieur le président rappelle qu'il avait été décidé en 2005 de la réalisation d'une première tranche d'aménagement d'un lotissement artisanal au lieu dit "le Sauvage" sur la commune de Mognard.

Suite à la découverte d'une zone humide sur le terrain puis la découverte d'une plante protégée inscrite au conservatoire régional ce projet a dû être entièrement modifié. L'opération a dû être considérée dans sa globalité entraînant l'intégration d'un "amendement Dupont", article L 111-1-4 du code de l'urbanisme, au POS de la commune de Mognard et le passage en procédure de Zone d'Aménagement Concertée.

Les études, procédures et enquêtes qui s'en sont suivies ont provoqué un retard supérieur à une année alors que le coût des travaux est en constante augmentation et ont elles-mêmes eu un coût relativement élevé qui, avec la nécessité de créer une zone de conservation de la plante protégée, réduisant la surface commercialisable, entraîne une importante modification de l'économie de l'opération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, considérant la nécessité de répondre à la demande de terrains pour accueillir des activités artisanales sur l'Albanais décide :

- de réaliser les travaux de viabilisation de la Zone d'Aménagement Concertée au lieu dit "Le Sauvage" sur la commune de Mognard pour y accueillir des activités de dimension artisanale
- approuve le projet élaboré par le cabinet Gilles Vial, cabinet de géomètres experts, maître d'œuvre de l'opération
- accepte le montant de la dépense pour la totalité de l'opération estimé à 2 109 158 € hors taxes dont 423 548 € pour l'acquisition des terrains
- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural 2007 pour la réalisation de cette opération
- de compléter le financement par un emprunt
- certifie que les travaux ne sont pas commencés
- dit que l'opération est inscrite au budget d'investissement de 2007, opération 24.

PRODUITS IRRECOURABLES AU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le président présente un état de créances irrecouvrables correspondant à une redevance d'assainissement due par une entreprise qui a déposée le bilan. Un avis d'irrecouvrabilité de créances a été émis par le syndic, maître Bouvet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- accepter d'inscrire en non valeur la somme de 55,19 € correspondant à la redevance d'assainissement objet du titre numéro 151 de l'exercice 2002.

AVENANTS AUX CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Les subventions aux associations ayant été votées et leur montant inscrit en détail en annexe du budget général, monsieur le président propose les avenants aux conventions passées avec les associations qui bénéficient d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 Euros.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve :

- l'avenant n° : 4 à la convention du 14 novembre 2002 passée avec l'Association de Développement et d'Animation des Communes de l'Albanais fixant le montant total de l'aide apportée en 2007 au titre du contrat d'animation, du contrat cantonal jeunesse et du contrat temps libre à 115 700 €.
- l'avenant n° : 5, à la convention du 1^{er} décembre 2002 passée avec l'Ecole de Musique de l'Albanais fixant le montant de l'aide pour 2007 à 29 000 €
- l'avenant n° : 3 à la convention du 17 octobre 2002 passée avec l'association A.D.M.R. fixant le montant maximum de l'aide pour 2007 à 25 000 €.
- autorise monsieur le Président à signer ces avenants aux conventions avec les associations sus mentionnées.

MONTANT ESTIME PAR LOTS AU NIVEAU D.C.E. DE LA SALLE SPORTIVE

Monsieur le président présente l'estimation par lots du coût des travaux de construction de la salle sportive. Cette estimation a été établie par le maître d'œuvre sur la base de l'avant projet définitif et des dossiers de consultation des entreprises.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve l'estimatif des travaux du projet de la salle sportive en extension du gymnase Carolle Montillet dont le montant s'élève à 2 061 250 € toutes taxes comprises et dont le détail par lots est annexé à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le président expose que le restaurant de La Chambotte, n'ayant pas trouvé preneur, est de nouveau en vente. Compte tenu de la qualité du site le Département souhaite qu'une action soit entreprise pour éviter la disparition de cet établissement à vocation touristique.

Il est envisagé une collaboration des deux collectivités les plus directement concernées, la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget et la Communauté de Communes du Canton d'Albens pour favoriser un redémarrage de l'activité en lien avec le projet d'aménagement du belvédère inscrit au Contrat de Développement Rhône Alpes.